

NORME INTERNATIONALE 3844

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

● Pointures des chaussures — Mode de marquage

Shoe sizes — Method of marking

Première édition — 1977-08-01

CDU 685.31.001.1

Réf. n° : ISO 3844-1977 (F)

Descripteurs : chaussure, soulier, botte, dimension, marquage.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 3844 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 137, *Système de mesurage, de désignation et de marquage des chaussures*, et a été soumise aux comités membres en mai 1975.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Irlande	Suède
Australie	Mexique	Suisse
France	Pologne	Tchécoslovaquie
Hongrie	Portugal	Thaïlande
Inde	Roumanie	Yougoslavie
Iran	Royaume-Uni	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Allemagne
Israël
U.R.S.S.

Pointures des chaussures – Mode de marquage

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale spécifie le mode de marquage des pointures de chaussures dans le système Mondopoint.

Elle s'applique à tous les types de chaussures, sans restriction.

2 RÉFÉRENCE

ISO 2816, *Caractéristiques fondamentales d'un système de mesures des chaussures, dit système Mondopoint.*

3 DÉFINITIONS

Pour les définitions de la longueur et de la largeur, voir ISO 2816.

4 MODE DE MARQUAGE

4.1 Éléments du marquage

Le marquage doit comporter l'indication de la longueur du pied suivie de l'indication de la largeur, ces deux dimensions étant exprimées en nombres entiers de millimètres (sans mention d'unité) et séparées par un tiret ou par une barre oblique.

NOTE – Conformément à l'ISO 2816, cette disposition n'exclut pas l'utilisation d'un code comme moyen supplémentaire d'indiquer la largeur. Le mode de marquage de ce code pourra faire ultérieurement l'objet d'une Norme internationale.

Les caractères utilisés doivent avoir au moins 3 mm de hauteur et, afin d'éviter toute confusion, doivent être séparés nettement de toutes autres indications éventuelles (par exemple par une ligne continue fermée délimitant une figure telle que rectangle, ovale, etc.).

Exemples : 260/94

215 – 82

270/103

4.2 Emplacement du marquage

4.2.1 Sur la chaussure

La pointure doit être marquée sur chacune des chaussures constituant la paire de chaussures, à l'endroit le mieux approprié pour qu'elle soit parfaitement visible et compréhensible.

4.2.2 Sur l'emballage

Lorsque les chaussures sont contenues dans une boîte ou tout autre emballage, l'indication de la pointure doit être également portée sur cet emballage.

4.3 Réalisation du marquage

La forme du marquage et les moyens de sa mise en œuvre (poinçon, impression, étiquette adhésive, etc.) sont laissés à l'initiative du fabricant, à condition que le marquage reste visible sur la chaussure et compréhensible, aussi longtemps que cela est nécessaire.